

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 9 JUIN 2020

Membres en exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de convocation : 04/06/2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, ALIX Marie, BELLAMY Pascal, FOUQUET Emmanuelle, FULNEAU Franck, GONCALVES DO REGO Marie-Line, MALBRAND Guy et SAMPIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice.

Mme ALIX Marie a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D2020/19 :

VOTE DU HUIS CLOS

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, il est proposé que la tenue de la séance soit faite à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

DELIBERATION N° D2020/20 :

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sur décision du conseil municipal, Monsieur le maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat, des attributions suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 2° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Les décisions prises en application de cette décision peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION N° D2020/21 :

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3 adjoints,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, par vote à main levée,

À compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-20 et suivants, fixé aux taux suivants :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er}, 2^e et 3^e adjoint : 4,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DELIBERATION N° D2020/22 :

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer neuf commissions municipales et d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :

COMMISSION VOIRIE / SECURITÉ : Mrs BATTY Philippe, BELLAMY Pascal, FULNEAU Franck et HUPON Guillaume.

COMMISSION BATIMENTS : Mmes Mrs BATTY Philippe, ALIX Marie, BAILLERGEAU Agnès, BELLAMY Pascal, FOUQUET Emmanuelle, FULNEAU Franck, HUPON Guillaume, MALBRAND Guy et RAGOT Valérie.

COMMISSION SCOLAIRE ET CANTINE : Mmes Mrs BATTY Philippe, FOUQUET Emmanuelle, FULNEAU Franck et RAGOT Valérie.

COMMISSION ESPACES VERTS / ENVIRONNEMENT : Mmes Mrs BATTY Philippe, ALIX Marie, BELLAMY Pascal, FULNEAU Franck, HUPON Guillaume, et RAGOT Valérie.

COMMISSION SPORT / LOISIR / CULTURE / ASSOCIATION : Mmes Mrs BATTY Philippe, ALIX Marie, BAILLERGEAU Agnès, FOUQUET Emmanuelle, GONCALVEZ Maryline, MALBRAND Guy et SAMPIC Amélie.

COMMISSION EMPLOYES COMMUNAUX : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, FULNEAU Franck, HUPON Guillaume et RAGOT Valérie.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI : Mmes Mrs BATTY Philippe, GONCALVEZ Maryline, MALBRAND Guy, RAGOT Valérie et SAMPIC Amélie.

COMMISSION HABITAT / TOURISME : Mmes Mrs BATTY Philippe, ALIX Marie, FOUQUET Emmanuelle, MALBRAND Guy et SAMPIC Amélie.

COMMISSION COMMUNICATION / AIDE SOCIALE : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, GONCALVEZ Maryline, RAGOT Valérie et SAMPIC Amélie.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire présente les modalités de renouvellement de la commission qui doit être composée du maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants sur désignation Afin de prendre connaissance de précisions utiles au processus de désignation, le conseil municipal décide de reporter sa décision à une date ultérieure

DELIBERATION N° D2020/23 :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS EN COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Considérant la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE dont la commune est membre, Le conseil municipal désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- Représentant CTE titulaire : Mr MALBRAND Guy
- Représentant CTE suppléant : Mr BATTY Philippe

ACCORD AMIABLE POUR L'UTILISATION DE LA CAVE DE CHALON PAR LE FUTUR ACHETEUR ANTERIEUREMENT A LA VENTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 24 avril 2020, il a été acté la vente de la cave communale située à Chalon à Mr Vallet Sébastien. Le dossier est en cours de préparation auprès de Maître Marchand, notaire à Loudun.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Sébastien Vallet souhaite pouvoir utiliser la cave et aménager un portail à son entrée, ceci avant la signature de l'acte de vente qui n'est pas encore planifiée.

Le Conseil municipal donne son accord et autorise l'utilisation de la cave par Mr Vallet Sébastien, avant la signature de l'acte, moyennant la rédaction d'un acte d'engagement avec la commune.

MISE A DISPOSITION D'UN TELEPHONE PORTABLE A L'AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'agent technique polyvalent, utilise jusque là son téléphone personnel pour les besoins quotidiens du service technique de la municipalité. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'agent technique un téléphone portable professionnel. Le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est signalé un problème de sécurité pour les automobilistes qui empruntent « le chemin de villeneuve » à Montbrillais. La vitesse et le manque de visibilité dû au virage sont en cause. Il est proposé de régler cette voie par un sens unique.
- Présentation par Mr le Maire de la feuille de route du conseil municipal pour 2020-2021.

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais,
Le 15 juin 2020.
Le Maire, Philippe BATTY

